

L'approche carbone territoriale



Avril 2010

Le bilan carbone territorial

Le bilan carbone territorial, tel que mis au point par l'ADEME, permet de mesurer les émissions de gaz à effet de serre générées par un territoire : commune, intercommunalité... Ce calcul est effectué à partir des consommations d'énergie des bâtiments, des déplacements pour aller au travail, faire ses courses, des trajets en avion, du transport de marchandises. **Ainsi, le bilan carbone territorial permet-il de mesurer la quote-part des émissions de gaz à effet de serre des habitants et des entreprises d'un territoire qui provoquent le changement climatique. Plus précisément, il attribue au territoire la totalité des émissions dont il est responsable, sur lesquelles il peut agir.** Par exemple, les émissions des aller-retour domicile-travail.

Calculer ce bilan carbone est déterminant pour se demander comment diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre, pour agir à bon escient, en commençant par le plus facile, le moins cher. Déterminant pour l'action, **le calcul du bilan carbone territorial se heurte toutefois à deux difficultés**, qui empêchent in fine de comparer une commune à une autre, de comprendre pourquoi elles ont des volumes d'émissions de gaz à effet de serre différents :

- la première réside dans **l'hétérogénéité des données introduites dans le calcul**. Le changement climatique est en effet un fait nouveau, **les données publiques nécessaires au calcul des émissions n'existent pas toujours à la bonne échelle de territoire, ou sont inaccessibles aux acteurs publics en raison du secret commercial**. Par exemple, la distance domicile-travail est bien connue à Paris, beaucoup moins bien à la commune en deuxième couronne d'Ile-de-France. Les consommations de chauffage des bâtiments sont bien connues d'EDF, GDF-SUEZ, des pétroliers et des opérateurs de chauffage urbain, mais restent soumises au secret commercial. Les données utilisées localement pour l'établissement du bilan carbone tentent donc de pallier ces difficultés, avec des approximations propres à chaque territoire ;
- la seconde difficulté est inhérente au principe de calcul des émissions du bilan carbone : il prend en compte la totalité des émissions de gaz à effet de serre dont un territoire est responsable, et donc par exemple celles de l'aller et du retour du déplacement domicile-travail. **Le bilan carbone d'une agglomération n'est donc pas la somme des bilans carbone des communes de l'agglomération**, puisque les déplacements domicile-travail internes à l'agglomération seraient comptés deux fois.



Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France

L'approche carbone

Cette double difficulté a conduit la DREIF à calculer une approche carbone, à la commune et pour les 1300 communes d'Ile-de-France. Fondée sur les systèmes d'information publics, **cette approche est comparable d'une commune à l'autre, et additionnable**. L'approche carbone ne vise pas le calcul de la totalité des émissions de la commune, mais, à ce stade d'élaboration, de l'équivalent de 77 % des émissions régionales, telles que calculées par l'IAU et l'ADEME dans le bilan carbone de novembre 2007. Ces 77 % d'émissions sont celles des déplacements aériens, routiers et des bâtiments.

Pour rendre l'approche carbone comparable et additionnable, le calcul a porté, sauf exception, sur la répartition à la commune des émissions régionales ; celles du transport de marchandises par exemple. Les deux exceptions à ce mode de calcul tiennent à l'existence de données plus fines ou plus récentes que celles utilisées par l'IAU : celles relatives aux logements et celles des déplacements routiers de personnes. Pour ces dernières données, seuls les déplacements à partir de la commune ont été pris en compte, pour rendre l'approche carbone additionnable.

Un outil à disposition, pour agir localement

Cette approche carbone, territorialisation du bilan carbone régional, précisé ou actualisé, met à disposition des communes et de leurs regroupements, des départements, des OIN, un outil cohérent d'une échelle de territoire à l'autre, et une garantie sur l'identification des enjeux aériens, routiers et du bâti. Cet outil présente l'intérêt, pour un territoire, d'être « presse-bouton » et mis à disposition gratuitement. Cette approche carbone ne dispense évidemment pas de calculs sur des territoires occupés par des activités spécifiques. Mais les financements publics et le temps aujourd'hui nécessaires pour le recueil des données d'entrée du bilan carbone, commune par commune, peuvent être, pour partie au moins, économisés et réaffectés à la réflexion sur les pistes d'action, à la mobilisation des acteurs locaux.

Une première version de l'approche carbone

Cette approche est une première version de l'outil. **Elle demande à être travaillée pour que les données publiques manquantes soient établies ou sorties du secret commercial ; pour que l'ensemble des données établies puissent être mises à jour de façon cohérente et selon une périodicité utile aux politiques publiques locales** à mener pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Si chaque geste compte, la mesure de l'impact collectif de ces gestes, à intervalle de temps à définir, est déterminante pour la motivation individuelle à agir et pour l'acceptabilité des mesures collectives à prendre. Le schéma régional climat air énergie, le SRCAE, offre un cadre propice à une telle amélioration. C'est en ce sens, qu'en anticipation sur la loi dite Grenelle II, le groupe de travail technique réunissant les services déconcentrés de l'État, de l'ADEME et du Conseil Régional ont commencé à travailler.

